

Règlement du Jeu Concours LE MOT CDISCOUNT

Article 1 : Organisation

La société Cdiscount, société anonyme au capital de 6 642 912,78 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 424 059 822, ayant son siège social 120-126 Quai de Bacalan 33000 Bordeaux, immatriculation ATOUT France n° IM033190006 (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise un jeu internet sans obligation d'achat par instant gagnant intitulé « LE MOT CDISCOUNT » du jeudi 3 octobre 2024 à 00h00 (GMT + 1) au mardi 31 décembre 2024 à 23H59 (GMT+1) et dans la limite des 60006 dotations disponibles (ci-après le « Jeu »)

Article 2 : Accès

Le jeu est accessible uniquement du site internet de la Société Organisatrice accessible sur tablette et smartphone via l'url www.cdiscount.com/corner/tous-nos-jeux/le-mot-cdiscount-t2-2023/v-1413516-1413516.html ou toute adresse URL qui lui serait substituée pour quelque cause que ce soit (ci-après désigné le « Site »).

La participation à ce Jeu concours, est ouverte à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant donc d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que d'une adresse électronique valide, pendant la période de validité visée à l'Article 1 ci-avant, (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs), (ci-après désigné le « Participant »)..

Un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses électroniques différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant au Jeu.

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes. En effet, une seule et unique adresse électronique est acceptée par participant (même nom, même prénom, même adresse postale).

S'il est constaté qu'un Participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette(ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

Le jeu est limité à une participation par jour par personne (même adresse électronique). Il est rappelé que des règles de contrôles sont mises en place pour préserver l'égalité de chance entre les participants et permettre le respect des modalités de participation.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

La participation au Jeu implique pour tout Participant, l'acceptation entière et sans réserve des dispositions du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu et tenter de recevoir un des lots mis en jeu, les Participants doivent :

- Se rendre sur le site mobile www.cdiscount.com

Cliquer sur la bannière relative au jeu qui s'affiche sur son écran (www.cdiscount.com/corner/tous-nos-jeux/le-mot-cdiscount-t2-2023/v-1413516-1413516.html)

- Participer au jeu en cliquant sur le bouton « Jouer »
- Ensuite, il devra renseigner son adresse email et accepter expressément le présent règlement en cochant la case prévue à cet effet.
- Le jeu « LE MOT CDISCOUNT » consiste à deviner le mot du jour, de 5 lettres, en six (6) essais. Le jeu s'arrête après avoir deviné le mot ou épuiser les 6 essais.
- Finaliser la grille des mots pour découvrir si vous avez gagné.

Article 4 : Dotations

La dotation globale du jeu est composée de 60006 codes de réduction immédiate à valoir jusqu'au 7 janvier 2025 à 23h59 sur le site internet Cdiscount accessible sur PC, tablette et smartphone via l'url www.cdiscount.com ainsi que via les applications Android et IOS associées.

Les dotations mises en jeu sur la période de Jeu sont les suivantes :

- 30000 codes de réduction immédiate d'un montant de 5€ dès 49€ d'achat ;
- 20000 codes de réduction immédiate d'un montant de 10€ dès 99€ d'achat ;
- 10000 codes de réduction immédiate d'un montant de 25€ dès 199€ d'achat ;
- 6 codes de réduction immédiate d'un montant de 500€ ;

La dotation est valable pour toute commande (produits de la MarketPlace inclus, hors frais de port, abonnements, Cdiscount à volonté, FLOA Bank, livres, développement photo, téléchargement musique, produits dématérialisés et hors services tels que, notamment : Cdiscount Voyages, CMobile, Cdiscount Energie, Cdiscount Pro, Cdiscount Billetterie, Cdiscount Santé, Cdiscount Immobilier, Cdiscount Beauté), passée via le site cdiscount.com, accessible depuis le site internet PC et Mobile de la Société Organisatrice via l'URL www.cdiscount.com ou les applications Android et IOS associées.

La dotation n'est utilisable qu'en une seule fois. Pour pouvoir utiliser la dotation, le montant minimum du panier doit être supérieur ou égal au montant du code de réduction immédiate gagné.

La dotation est non remboursable et non compensable, non cessible et non convertible en numéraire en tout ou partie.

Article 5 : Désignation des Gagnants et remise des gains

Le Participant confirmera sa participation au Jeu et son acceptation corrélative du présent règlement de jeu, en cliquant sur le bouton « Jouer » situé sur la page du jeu et déclenchera l'animation du jeu.

Le jeu « LE MOT CDISCOUNT » consiste à deviner le mot du jour, de 5 lettres, en six (6) essais. Le jeu s'arrête après avoir deviné le mot ou épuiser les 6 essais.

Chaque participation au Jeu « LE MOT CDISCOUNT » donne l'opportunité de gagner un des codes de réduction mis en jeu.

Le participant découvre immédiatement si sa participation coïncide avec un instant gagnant ou non.

Le Jeu fonctionne sur le principe d'instant gagnants ouverts. Un instant gagnant est défini par une date et une heure ; à ce moment précis une Dotation est mise en Jeu. L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque la Dotation reste en Jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte ainsi la Dotation. Tant que la Dotation n'est pas gagnée, elle reste en Jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte.

Les gagnants pourront immédiatement accéder à leur code unique sur la page du jeu.

Article 6 : Consultation du règlement

Le présent règlement est mis à la disposition de toute personne, et notamment de tout Participant, sur la page : www.cdiscount.com/corner/tous-nos-jeux/le-mot-cdiscount-t2-2023/v-1413516-1413516.html

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

Article 7 : Litiges et responsabilités

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement du Jeu étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter le présent Jeu ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition via le Site. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante :

Cdiscount.com
Le Mot Cdiscount
BP 90200
93472 Neuilly sur Marne

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site, et du mode d'instant gagnant par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches. La Société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une dotation, ou du fait de l'utilisation d'une dotation par un gagnant. Il est rappelé que le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures. Dans le cas où le participant serait mineur, il est précisé que le mineur reste sous l'entière responsabilité de son/ses représentants légaux qui déchargent la société organisatrice de toute responsabilité concernant le mineur lors du Jeu.

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

Article 8 : Mise en garde

Les Participants sont invités à participer au présent Jeu avec discernement et modération.

La Société Organisatrice tient à mettre en garde les participants contre tout comportement compulsif en vue d'augmenter leurs chances de gain, et ne saurait être tenue pour responsable des dommages et conséquences qui en découleraient.

Article 9 : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et/ou le Site et/ou les lots sont strictement interdits. Les marques citées sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif. Toute exploitation est soumise à autorisation préalable et écrite.

Article 10 : Litige

Le présent règlement est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile.

Article 11 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice, responsable de traitement au sens du Règlement Général sur la protection des Données Personnelles en vigueur (RGPD), qui s'engage à respecter ledit règlement. La base légale de la collecte est le consentement pour la participation au Jeu. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont transmises aux services habilités de la société Organisatrice pour l'attribution des dotations et aux sous-traitants de cette dernière, tel que LuckyCycle, en charge de la gestion opérationnelle du Jeu. Vos données sont conservées pendant la durée de validité du Jeu et pendant un an à compter de la clôture de l'opération. En cas de transfert de données hors UE, ce transfert sera encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus, connectez-vous sur le site de l'enseigne et prenez connaissance de la [politique de confidentialité](#).